

qui rappelle celle des diacres aux premiers siècles de l'Église. — Ils distribuent l'*aumône ordinaire* dans cinq localités : au *cimetière Saint-Georges* et à la *Chana*, pour le côté de SAINT-JEAN; aux *Carmes*, aux *Grands Cordeliers* et aux *Jacobins*, pour le côté de SAINT-NIZIER.

L'un d'entre eux est plus particulièrement chargé des secours exceptionnels accordés aux *étrangers*, et c'est lui qui prélève l'obole réservée aux *ladres* et aux *pestiférés*.

Enfin, quatre *Bedeaux* ou *Archers* maintiennent l'ordre au moment des distributions et font respecter l'ordonnance qui interdit la mendicité. — Chaque jour, ils vont par la ville, par les églises et même aux changes, saisissent les mendiants obstinés et les conduisent dans une tour spéciale, où ils sont détenus un certain temps et nourris au pain et à l'eau.

Des maîtres et des maîtresses, choisis avec soin, sont préposés à l'éducation des orphelins et des orphelines. — Chaque semaine ils doivent rendre compte des progrès obtenus et des améliorations à apporter.

Les Administrateurs eux-mêmes se transportent dans ces sortes d'écoles primaires, pour s'assurer que rien n'est en souffrance.

Afin de répondre aux exigences matérielles d'une semblable institution, on construit un moulin (19) sur le Rhône,

---

(19) Ce moulin fut affecté en même temps au service, soit de l'Hôtel-Dieu, qui prit à sa charge une partie des frais, soit du couvent de Saint-Bonaventure, en raison des divers locaux fournis à l'Œuvre, tant pour le bureau et les archives que pour la manutention des farines et de la boulangerie.